

ÉTAT DES RÉALISATIONS 2001-2002

MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA
LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA

ÉTAT DES RÉALISATIONS 2001-2002 DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux	3
Champion des langues officielles	7
Groupe du droit des langues officielles	8
Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme	13
Programme national d'administration de la justice dans les deux langues officielles	16
Loi sur les contraventions	19
Formation juridique	20
Innovation, analyse et intégration	21
Centre national de prévention du crime	22
Priorités et planification	25
Relations intergouvernementales et externes	25
Politiques en matière de droit public	27
Direction des services législatifs	28
Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction	34
Politique sur la justice pour les jeunes	41
Annexe A	44
Annexe B	46

ÉTAT DES RÉALISATIONS 2001-2002

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ministre responsable : L'honorable Martin Cauchon
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada

1. Identification de l'organisme

Ministère de la Justice du Canada
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Tél. : (613) 957-4358
Télec: (613) 946-3106
[http://: www.canada.justice.gc.ca](http://www.canada.justice.gc.ca)

2. Brève description du présent rapport

Ce rapport présente les réalisations du ministère de la Justice pour l'année 2001-2002 relativement à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Le présent rapport fait état des réalisations des secteurs et des sections à l'égard des objectifs énoncés et des mesures envisagées dans le Plan d'action 1999-2002 du ministère de la Justice approuvé et déposé en juin 1999. Le Plan d'action 1999-2002 est affiché à l'adresse Internet suivante : <http://Canada.justice.gc.ca/fr/ps/franc/sr9899.html>.

3. Brève description du mandat de l'organisme

Le ministère de la Justice veille à ce que le système de justice du Canada soit aussi équitable, accessible et efficace que possible. Il aide le gouvernement fédéral à élaborer des politiques, à rédiger des lois et à les réformer au besoin. Il agit également à titre d'avocat du gouvernement en lui donnant des avis juridiques, en engageant des poursuites dans les affaires relevant des lois fédérales et en représentant le gouvernement du Canada devant les tribunaux. Le ministère de la Justice sert ainsi les Canadiennes et les Canadiens indirectement en faisant fonction de cabinet juridique du gouvernement plutôt que de s'occuper directement des affaires personnelles ou individuelles des citoyens. Ses responsabilités reflètent le double rôle du [ministre de la Justice](#), qui est également le procureur général du Canada. En tant que ministre, celui-ci s'occupe des questions de politiques et de leurs rapports avec le système de justice et, en sa qualité de procureur général, il est le premier conseiller juridique de la Couronne.

Le ministère de la Justice gère un certain nombre de programmes susceptibles d'intéresser les communautés de langue officielle en situation minoritaire, dont la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime (<http://www.crime-prevention.org/francais/national/phase2.html>). Par ailleurs, le ministère de la Justice gère conjointement avec Patrimoine canadien le Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site web suivant : <http://www.pajlo.org>

4. Responsables du dossier

Sous-ministre délégué

Mario Dion
Sous-ministre délégué à la Justice
284, rue Wellington
Pièce TSA-5004
Ottawa (Ontario)
Tél. : (613) 941-4073
Télé. : (613) 941-4074
mario.dion@justice.gc.ca

Coordonnatrice nationale

Lucie A. Charron
Bureau de la Francophonie, Justice en
langues officielles et Bijuridisme
284, rue Wellington
Pièce TSA-5013
Ottawa (Ontario)
Tél. : (613) 946-7017
Télé. : (613) 946-3106
lucie.charron@justice.gc.ca

Personne-ressource

Andrée Duchesne
Coordonnatrice nationale du PAJLO
Bureau de la Francophonie, Justice en
langues officielles et Bijuridisme
284, rue Wellington
Pièce TSA-5020
Ottawa (Ontario)
Tél. : (613) 954-7233
Télé. : (613) 946-3106
andree.duchesne@justice.gc.ca

Coordonnateurs régionaux

Voir annexe A

5. Période couverte

Le présent rapport vise la période qui s'échelonne du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002.

6. Moyens pris pour identifier les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire sur le plan national ainsi que dans les provinces et territoires

Consultations / Études

Le ministère de la Justice consulte de façon régulière les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cette année, le Ministère a plus particulièrement consulté ces communautés dans le cadre des rencontres suivantes :

- Symposium du PAJLO intitulé « Le PAJLO : vingt ans au service de l'administration de la justice dans les deux langues officielles : Bilan et perspective ». Le Symposium a eu lieu les 23-24 novembre 2001 à Ottawa ;
- État des lieux sur la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles au Canada. Portrait des obstacles à l'accès à la justice dans les deux langues officielles ainsi que des pistes de solution ;
- Consultations auprès des communautés minoritaires de langue officielle afin de faire valider une première version du modèle logique et indicateurs de performance pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* ;
- Rencontres avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) les 21 novembre 2001 et 16 mai 2002 pour faire le point sur différents dossiers d'intérêt pour l'accès à la justice ;
- Liaisons et consultations individuelles avec les organismes représentés au PAJLO ;
- Consultations par le public du site Internet du PAJLO (en moyenne 1600 visiteurs par mois) ;
- Participation aux assemblées générales annuelles et aux rencontres des coordonnateurs nationaux pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

7. Principaux besoins identifiés aux niveaux national, provincial et territorial

Tel qu'énoncé dans le Plan d'action pour la période 1999-2002, les préoccupations suivantes devront être prises en compte :

- l'intégration du secteur de la justice aux priorités de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada ;

- la sensibilisation des justiciables membres des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire à l'accès à des services juridiques et judiciaires dans leur langue officielle;
- la reconnaissance que l'administration de la justice dans les deux langues officielles est une priorité pour les communautés minoritaires de langue officielle;
- l'évaluation de l'impact des transferts de responsabilité du fédéral vers les provinces et vers le privé sur les droits linguistiques des communautés;
- l'accès à l'aide juridique dans la langue officielle du client;
- la capacité du système judiciaire d'offrir des services bilingues;
- le développement du rôle de leadership du gouvernement fédéral en matière de langues officielles et de droits linguistiques afin de stimuler et de renforcer la participation des provinces et territoires en la matière;
- la définition de nouveaux modèles de partenariat en se fondant sur l'exemple du Groupe de travail sur l'amélioration des services dans la langue de la minorité du Manitoba et des projets-pilotes qui en découlent.

8. Réorganisation du dossier des langues officielles au ministère de la Justice du Canada

Afin de regrouper les acteurs clés en matière de langue officielle, le Groupe du droit des langues officielles et le Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme relèvent du bureau du sous-ministre délégué à la Justice et Champion des langues officielles. Le Groupe du droit des langues officielles agit à titre de conseiller juridique du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. Le Groupe apporte aussi son soutien aux avocats plaidant devant les tribunaux et il élabore et coordonne la position du gouvernement dans les litiges mettant en cause des droits linguistiques. Il est également responsable de l'élaboration des orientations à l'égard des droits linguistiques.

Le Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et bijuridisme est responsable de la coordination d'initiatives et de programmes en matière de justice en langues officielles. Il assure notamment la coordination du Programme de l'administration justice dans les deux langues officielles (PAJLO) dont l'objectif est d'améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles du Canada. En outre, il coordonne la mise en oeuvre de l'article 41 de *la Loi sur les langues officielles*, dont l'objectif est de favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. A cet égard, il importe de mentionner que pour la première fois, le ministère de la Justice du Canada a engagé, à titre de coordonnatrice nationale, une experte dans le domaine des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire pour l'application de l'article 41 de la *LLO*.

En matière de bijuridisme, le Bureau a un mandat de sensibilisation et de promotion aussi bien au sein du Ministère qu'auprès de la communauté juridique canadienne. Il favorise également le développement et la diffusion des connaissances entourant cette facette de la diversité canadienne.

Nota : Dans le présent rapport, le genre non marqué, c'est-à-dire le masculin, quand il est employé pour désigner des personnes, renvoie aussi bien à des femmes qu'à des hommes.

ÉTAT DES RÉALISATIONS 2001-2002

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<p>Champion des langues officielles</p> <ul style="list-style-type: none"> Suite à la décision du Conseil du Trésor de rehausser le profil des langues officielles afin de mettre en oeuvre le respect actif de la <i>Loi sur les langues officielles</i> notamment quant à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, le Ministère a nommé un « Champion » des langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître la visibilité des langues officielles pour mettre en oeuvre le respect actif de la <i>Loi sur les langues officielles</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons mis en place un réseau sur le bilinguisme composé d'employés volontaires provenant de partout au Ministère afin d'échanger sur les moyens à prendre pour assurer le respect actif de la <i>LLO</i>. Le champion a initié des rencontres avec les associations fermement impliquées dans le domaine de l'accès à la justice dans les deux langues officielles (Association de juristes d'expression française, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada) ainsi qu'avec la Commissaire aux langues officielles. Il siège également au Comité d'orientation du Site canadien de l'aménagement linguistique. Le Champion a fait une présentation sur les langues officielles dans l'administration de la justice à la réunion F/P/T des sous-ministres de la Justice.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation des initiatives ministérielles ayant un impact sur le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Un poste d'analyste principal des politiques pour la mise en oeuvre de la Partie VII de la <i>LLO</i> a été créé. Nous mettons en place des mécanismes pour faire connaître nos programmes auprès des organismes communautaires. <p>Responsable : Mario Dion, Sous-ministre délégué à la Justice</p>
<p>Groupe du droit des langues officielles</p> <ul style="list-style-type: none"> Informé et sensibiliser la population, plus particulièrement la communauté juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire, à l'égard des droits linguistiques, notamment ceux liés à l'administration de la justice. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une diffusion optimale de l'ouvrage <i>Lois linguistiques du Canada annotées</i> préparé par le Groupe du droit des langues officielles et en effectuer une mise à jour. Participer à des conférences, séminaires et autres activités d'enseignement et de formation en matière de droits linguistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de l'ouvrage <i>Lois linguistiques du Canada annotées</i> en octobre 2000. Cette mise à jour, version P.D.F. (acrobat) est toujours disponible sur le site Internet du ministère du Patrimoine canadien. Participation et aidé à l'organisation de la conférence soulignant les vingt ans du Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO) en novembre 2001. Participation et aidé à l'organisation de la conférence intitulée « Vieux conflits, nouveaux arguments : Les droits linguistiques à la lumière de décisions récentes en Ontario et au Québec » organisée par l'Association du Barreau ontarien en octobre 2001.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
		<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la conférence de la Fédération nationale des conseillers et conseillères scolaires francophones en octobre 2001. • Participation à titre de conférencier à la conférence organisée à l'intention des juristes d'expression française de l'Ouest et des territoires en mai 2001. • Participation au symposium sur les langues officielles qui s'est tenu dans la région de l'Atlantique en octobre 2001. • Participation à des activités d'enseignement et de formation à l'Université d'Ottawa. • Participation, en avril 2002, aux deux conférences soulignant les vingt ans de la Charte, celle organisée par l'Association d'études canadiennes et celle organisée conjointement par l'Association du Barreau canadien et le Ministère de la Justice. • Comparution devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, lors de son étude du projet de loi S-32, pour discuter de la partie VII de la <i>Loi sur les langues officielles</i>.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les fonctionnaires, tant au sein du Ministère que dans les ministères clients, à l'égard des droits linguistiques et de leur importance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter les lignes directrices sur les droits linguistiques des accusés dans les procédures criminelles (articles 530, 530.1 et 841(3) du Code criminel) et en assurer la diffusion par le biais du PAJLO et des associations de juristes de langue officielle en situation minoritaire. • Organiser et participer à des conférences, ateliers et autres présentations visant à mieux faire connaître les obligations linguistiques des institutions fédérales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Piloté et travaillé activement à tout le processus d'élaboration et d'adoption du projet de loi S-41, <i>Loi visant la réédition des textes législatifs n'ayant été édictés que dans une seule langue officielle</i>. • Les lignes directrices à l'intention des procureurs de la Couronne ont été complétées et ont reçu l'approbation finale du Ministre. Elles seront insérées très prochainement dans le Guide du Service fédéral des poursuites. • Une présentation des nouvelles lignes directrices a été faite à la Conférence des procureurs de la Couronne à Halifax, en juin 2002. D'autres mesures de publicité sont actuellement en préparation. • Préparation d'outils de travail et d'information à l'intention des fonctionnaires du Ministère et des autres ministères (par exemple, des sommaires de décisions rendues en matière linguistique). • Présentation sur les obligations linguistiques du ministère découlant de l'utilisation de l'Internet au groupe JED/Accès à la justice.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer à la mise sur pied, par la Division de la formation juridique, d'un module de formation à l'intention des ministères clients sur la <i>Loi sur les langues officielles</i>, puis veiller à sa diffusion. • Élaborer des recommandations donnant suite aux consultations réalisées sur la base du document de travail intitulé «Vers une consolidation des droits linguistiques dans l'administration de la justice au Canada », les présenter au Ministre et coordonner la mise en oeuvre des recommandations approuvées par le Ministre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au groupe interministériel de recherche sur les langues officielles et au Comité consultatif interministériel sur les langues officielles. • Le module de formation est presque terminé. • Les projets d'orientation du ministère en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles ont été présentés lors de rencontres fédérale-provinciale-territoriale en juin 2001 et juin 2002. • Participé activement à la réalisation de l'étude d'envergure nationale en matière d'administration de la justice (l'État des lieux) commandée par le ministère de la Justice. L'objectif de cette étude était de dresser un portrait de la situation en matière de services juridiques et judiciaires en langue officielle minoritaire et de déterminer des pistes de solutions adaptées aux besoins spécifiques des provinces et territoires. Les suites à cette étude s'inscrivent dans le contexte du plan d'action du Ministre coordonnateur des langues officielles, Stéphane Dion.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir et coordonner diverses initiatives de nature politique visant à faire progresser les droits linguistiques dans l'administration de la justice et au sein de l'appareil gouvernemental. 	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner la réponse du gouvernement à l'étude intitulée « L'utilisation équitable du français et de l'anglais devant les tribunaux fédéraux et devant les tribunaux administratifs fédéraux qui exercent des fonctions quasi judiciaires », publiée par le Commissaire aux langues officielles au mois de mai 1999. Coordonner et assurer la participation du Ministère dans le cadre du plan d'action du gouvernement répondant aux recommandations des rapports Fontaine et Savoie sur les transformations gouvernementales et leurs effets sur les programmes de langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> Le GDLO a initié plusieurs rencontres avec le SCT, le BCP, les Affaires intergouvernementales et les services juridiques du bureau de la Commissaire aux langues officielles pour discuter des suites à donner à cette étude lesquelles comprennent la création possible d'un groupe de travail regroupant les tribunaux fédéraux. Le Groupe a participé à l'élaboration de la nouvelle politique du Conseil du Trésor sur la diversification des modes de prestations de services en vigueur depuis avril 2002, laquelle fait suite aux diverses études portant sur les transformations gouvernementales. <p>Responsable : Marc Tremblay, Avocat général et Directeur, Groupe du droit des langues officielles</p>

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<p>Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer au sein du ministère de la Justice, le respect du cadre de responsabilisation pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dont la mise en place a été approuvée par le Cabinet en 1994. 	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner l'élaboration et la présentation du plan d'action ministériel pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> et en assurer le suivi en produisant un État des réalisations annuel. État des lieux Planification stratégique Cadre d'évaluation incluant consultations avec les justiciables. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons élaboré un cadre d'évaluation propre au ministère de la Justice et les mesures de rendement y afférant afin d'être en mesure d'élaborer un plan d'action mieux adapté à nos activités. Étude d'envergure nationale sur l'accès à la justice en langue officielle minoritaire. L'étude est disponible sur le site web du Ministère http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/franc/index.html Consultations auprès des communautés minoritaires de langue officielle afin de faire valider une première version du modèle logique et indicateurs de performance pour la mise en oeuvre de l'article 41.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<ul style="list-style-type: none"> Stimuler le rayonnement du bilinguisme à l'intérieur du ministère de la Justice en assurant la diffusion d'information et la sensibilisation des employé(e)s de façon à ce qu'ils comprennent les divers avantages de ces pratiques et qu'ils en apprécient la plus-value.* 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et organiser des événements tels que des débats et des groupes de discussions afin de connaître les attentes et préoccupations des employé(e)s en matière de bilinguisme et d'accroître leurs connaissances en matière de bilinguisme. Élaborer et publier une brochure (ou dépliant) d'information sur le bilinguisme. Organiser une journée ministérielle de la Francophonie prenant la forme d'un colloque où l'on discutera des avantages du Canada dans la Francophonie et de questions relatives à la Francophonie canadienne et à la Francophonie internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> Deux remue-méninges avec des employés du Ministère de la RCN et des régions sur le bijuridisme et le bilinguisme ont eu lieu. Les résultats de ces remue-méninges ont fait ressortir les préoccupations des employés quant à la langue de travail. Ce dossier a été transmis au secteur des ressources humaines du Ministère. La brochure « Langues officielles Droits et responsabilités » a été distribuée à tous les employés. Les commentaires recueillis ont été très positifs. Elle est donnée à chaque nouvel employé du Ministère lors de la session d'orientation. Un déjeuner-rencontre a été organisé pour les employés du ministère (21 mars 2002) pour souligner la journée de la Francophonie dans le cadre de la Semaine Internationale de la Francophonie. Un jeu-questionnaire sur la Francophonie nationale et internationale a été diffusé à l'ensemble des employés. Le Ministère a également tenu un kiosque mettant en valeur la Francophonie.

*Cet objectif du Comité sur le bilinguisme et le bijuridisme (maintenant aboli) a été poursuivi par le Bureau Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<ul style="list-style-type: none"> Prendre en considération les initiatives qui assureraient la promotion des deux langues officielles et du bijuridisme au sein du ministère de la Justice et au-delà du Ministère dans ses champs d'activités.* 	<ul style="list-style-type: none"> Mesurer le degré de satisfaction en ce qui concerne la langue de travail et déterminer les mesures à prendre pour favoriser et accroître l'utilisation des deux langues officielles au travail auprès des employés du Ministère dans la RCN. Mettre à jour le site intranet sur les langues officielles. Consolider les mesures législatives et administratives relevant du ministère de la Justice dans le domaine de l'administration de la justice. 	<ul style="list-style-type: none"> Un sondage a été effectué en automne 2001. Il a fait ressortir deux éléments névralgiques : les instruments de travail et les réunions bilingues. À l'automne 2002, les deux champions vont rencontrer les chefs de secteurs afin de discuter des résultats du sondage qui les concernent et des mesures qu'ils envisagent d'entreprendre cette année à cet égard. Dans le courant de l'année 2003, un autre sondage sera effectué afin de mesurer les résultats obtenus. La présentation du site a été modifiée, son contenu mis à jour. De nouvelles ressources en apprentissage des langues secondes ont été ajoutées. Le ministère de la Justice a effectué un "État des lieux" qui a permis de recueillir des données qualitatives et quantitatives en matière d'accès à la justice en langue officielle minoritaire, de préciser les obstacles et des pistes de solution et de constituer un inventaire des pratiques novatrices. L'État des lieux a suscité l'intérêt des provinces et territoires et un groupe de travail FPT a été créé incluant le

*Cet objectif du Comité sur le bilinguisme et le bijuridisme (maintenant aboli) a été poursuivi par le Bureau Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
		<p>Nouveau-Brunswick, le Manitoba, l'Ontario, l'Alberta, le Yukon et la Colombie-Britannique.</p> <p>Responsable : Suzanne Poirier, Avocate générale, Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme</p>
<p>Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO)</p> <p>Créer et améliorer des outils, i.e.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la création d'ouvrages et d'outils (modèles d'actes, vidéo, etc.) originaux de common law en français et de droit civil en anglais. • Normaliser le vocabulaire français de la common law. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des partenariats pour la réalisation d'outils destinés aux juristes d'expression française dont, notamment, un partenariat en Ontario (fédéral-provincial et universitaire associatif) pour la réalisation simultanée du Guide du praticien de l'Ontario, des règles de procédures en français et de la mise à jour de la version française de Watson McGowan - <i>La Procédure civile en Ontario</i>. • Poursuivre les activités de normalisation du vocabulaire français de la common law plus particulièrement du droit des fiducies et du droit des délits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet terminé. • Ces activités sont au ralenti en raison des ressources réduites.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la formation des juristes d'expression française. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer le vocabulaire normalisé dans les outils développés, et, plus particulièrement, intégrer le vocabulaire normalisé du droit des délits à la mise à jour de l'ouvrage de Linden sur le droit des délits. Élaborer et dispenser des cours axés sur les droits linguistiques à l'intention des juristes dans les provinces où il y a une association de juristes d'expression française. Mettre en oeuvre les recommandations de l'étude de faisabilité sur les besoins en formation des juristes d'expression française de l'Ouest. Développer des outils de vulgarisation Développer des nouvelles formules destinées à répondre aux besoins de la clientèle visée. 	<ul style="list-style-type: none"> Projet réalisé. La formation des juristes d'expression française se fait par le biais de mini-colloques dans l'Ouest. Dans la même optique l'Association du Nouveau-Brunswick a organisé cette année un colloque sur les droits linguistiques qui a connu un beau succès. L'Institut Joseph-Dubuc et l'Association des juristes du Manitoba mettent en oeuvre les recommandations. Les outils sont développés par les associations de juristes qui les rendent disponibles sur leur site Internet et le site internet du PAJLO (www.pajlo.org). Les mini-colloques de l'Institut Joseph-Dubuc, le Guide du praticien de l'Ontario et le Recueil des textes juridiques du Nouveau-Brunswick constituent des outils nouveaux.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<p>Favoriser la concertation et la rationalisation au sein du PAJLO et, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la concertation entre les différents intervenants dans le but de faire une utilisation optimale des ressources, du savoir-faire et de l'expertise réunis au sein du PAJLO. • Favoriser la rationalisation et la répartition optimale des domaines d'activités au sein du PAJLO. • Sensibiliser les membres des communautés et les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les diverses clientèles à l'administration de la justice dans les deux langues officielles en général, et plus particulièrement, les sensibiliser au rôle des associations de juristes d'expression française. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une approche stratégique et intégrée entre les différents intervenants du réseau du PAJLO. • Formation de groupes de consultation dont les recommandations seront considérées par les membres du comité d'orientation du PAJLO. • Renouveler le financement accordé aux associations de juristes et à la Fédération qui les regroupe pour les deux prochaines années. • Développer et mettre en oeuvre une nouvelle formule de financement et de gestion incluant la participation des associations de juristes et de la Fédération aux décisions financières visant l'appui aux projets soumis par ces organismes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Symposium du 20^{ième} anniversaire du PAJLO a permis de favoriser cette concertation. • Sans objet. • Le financement a été confirmé pour 2001-2002 ainsi que 2002-2003 pour un montant total de 175 000 \$ par année. • Deux représentants des associations participent au comité qui étudie les projets. <p>Responsable : Andrée Duchesne, Conseillère juridique, Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme</p>

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<p>Loi sur les contraventions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consulter les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le but de les informer de la mise en oeuvre de la <i>Loi sur les contraventions</i> (L.C.) et plus particulièrement du cadre linguistique dans lequel la poursuite des contraventions fédérales est effectuée dans leur province. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et diffuser un document d'information sur la mise en oeuvre de la L.C. • Informer les communautés du projet d'entente qui lie le Ministère à leur province. • Fournir aux communautés de l'information pertinente au sujet des dispositions linguistiques incluses dans les ententes qui lient le Ministère à leur province et solliciter leurs commentaires, s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un document d'information a été préparé et diffusé dans les provinces où la <i>Loi sur les contraventions</i> est en vigueur. • À la lumière du jugement de la Cour fédérale du 23 mars 2001, dans l'affaire <i>Commissaire aux langues officielles c. Sa Majesté la Reine (Ministère de la Justice du Canada)</i> le Ministère entreprendra en 2002-2003 et 2003-2004 une deuxième ronde de consultation auprès des communautés de langue minoritaire dans chacune des provinces et territoires. • Les communautés seront également informées de l'approche que nous utiliserons pour reconnaître les droits linguistiques d'un contrevenant. <p>Responsable : Michel Gagnon, Directeur Direction générale de finance, administration et programmes</p>

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<p>Formation juridique</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer un rapprochement des communautés et une meilleure sensibilisation aux droits linguistiques, tant au ministère de la Justice qu'auprès de ses partenaires, au moyen d'activités de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'organiser et de dispenser un cours s'adressant aux étudiants de droit civil et de common law désireux d'apprendre les plus récents développements dans le domaine de la pratique du droit dans le secteur public, conjointement avec les facultés de droit civil et de common law de l'Université d'Ottawa. Ce cours est donné par des experts du Ministère, dans un format bijuridique et dans les deux langues officielles. Entente avec l'Université d'Ottawa pour les cours de common law en français et de droit civil en anglais. 	<ul style="list-style-type: none"> Ce cours a été offert aux étudiants de droit civil et de common law de la faculté de droit de l'université d'Ottawa à la session d'hiver 2002. Conclusion d'une entente financière entre le Ministère et la Faculté de droit civil de l'Université d'Ottawa visant à appuyer le programme de droit civil en anglais et à permettre à certains employés du Ministère de s'inscrire à temps partiel dans ce programme. Un cours a été offert aux employés du Ministère sur les particularités et similitudes des traditions de droit civil et de common law ainsi que les rapports entre ces deux traditions dans le contexte fédéral canadien. <p>Responsable : Bruno Thériault, Avocat, Directeur des programmes, Direction générale du développement professionnel</p>

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<p>Innovation, analyse et intégration</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'amélioration du système de justice canadien auprès des communautés minoritaires de langue officielle. 	<ul style="list-style-type: none"> Négocier des ententes de financement de projets avec des organismes non gouvernementaux et/ou des provinces et territoires visant la mise sur pied de projets d'intérêt pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Préparer et négocier des ententes avec les organismes de vulgarisation et d'information juridique reconnus pour s'assurer que les besoins des communautés minoritaires de langue officielles sont pris en considération lors du développement de diverses publications d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> Chacune des ententes de financement signées rappellent aux bénéficiaires leurs obligations en matière de langues officielles et ce, dans le but de s'assurer que les bénéficiaires tiennent compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Certains projets ciblaient plus particulièrement les questions auxquelles font face les collectivités de langue officielle minoritaire (par exemple, la francisation du Réseau d'accès à la justice (ACJNet) ainsi que le projet de l'Université d'Ottawa qui fait la promotion du droit civil en anglais). Des ententes ont été signées avec des organismes de vulgarisation et d'information juridiques. Ces ententes visent à assurer que les activités de ces organismes tiennent compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Elles visent également à encourager ces organismes à travailler avec des associations de juristes d'expression française. <p>Responsables : Terry de March, Directeur Marc Dubois, Analyste des programmes Direction générale des programmes</p>

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<p>Centre national de prévention du crime (CNPC) – voir Annexe B pour la description du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser le CNPC et les consultants de liaison régionale aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire en ce qui a trait aux programmes qui soutiennent la prévention de la criminalité tout en favorisant l'essor des communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir des informations sur les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada (ex: population et répartition géographique) en matière de prévention du crime afin d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer des collectivités plus sûres. 	<ul style="list-style-type: none"> En plus de subventionner certains projets des collectivités minoritaires de langue officielle, le Centre national de prévention du crime (CNPC) s'est assuré que tout le matériel élaboré soit disponible dans les deux langues officielles, tant au niveau des renseignements fournis que des publications qui aident les gens à avoir accès à nos programmes. Le CNPC a également fourni des services en anglais et en français aux communautés minoritaires de langue officielle qui participent à des événements comme des ateliers et des conférences leur permettant de mieux atteindre leurs objectifs de prévention du crime. Les employés du CNPC qui ne sont pas à l'aise dans les deux langues officielles ont également été encouragés à parfaire leur formation linguistique afin de communiquer avec le public en français et en anglais.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter sur la liste d'envoi du CNPC le nombre de communautés de langue officielle en situation minoritaire actives en matière de prévention du crime afin qu'un plus grand nombre de ces groupes soient informés, d'une part, des questions et activités visant la prévention du crime au pays, et d'autre part, des différents programmes d'assistance qu'offre la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. 	<p>Il est important de souligner que 14 des projets auxquels le CNPC a donné son appui et qui ont aidé les communautés minoritaires francophones et anglophones ont reçu des subventions au cours de l'exercice 2001-2002. De ces 14 projets, 12 répondaient aux besoins des communautés minoritaires francophones et 2 répondaient aux besoins des communautés minoritaires anglophones. Un rapport contenant une description de ces projets a été mis en annexe. (Annexe B)</p> <ul style="list-style-type: none"> Au Québec, 10 organismes anglophones ont été ajoutés à la liste d'envoi pour les appels de propositions (y compris des collectivités autochtones). On a également signalé une augmentation des présentations de projets de la part des organismes anglophones du Québec au cours de la dernière année. Par l'entremise de nouveaux moyens imaginatifs, comme les annonces sur les sites web, les autres administrations du pays ont encouragé les collectivités minoritaires de langue officielle à présenter des projets, ce qui a permis d'ajouter ces collectivités aux listes d'envoi.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
	<ul style="list-style-type: none"> Susciter un plus grand nombre de présentations de projets et d'initiatives émanant de communautés de langue officielle en situation minoritaire par le biais de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour ce qui est de ces résultats en particulier, il est important de souligner (comme c'était le cas l'année dernière) ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> toutes les activités importantes de promotion publique, de sensibilisation et de communication ayant trait à la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime se sont déroulées en français et en anglais; tous les programmes de subvention ont pour but de communiquer leurs messages de sensibilisation dans les deux langues officielles; les appels de proposition dans les journaux de langue française et anglaise ont été affichés dans les collectivités minoritaires de langue officielle au Canada; toutes les réponses aux demandes et à la correspondance des organismes et des particuliers ont été faites dans la langue utilisée par les demandeurs; dans le cadre de ses activités quotidiennes, le Conseil essaie toujours de respecter le niveau de bilinguisme institutionnel que demande le public qu'il dessert. <p>Responsable : Pierre Sénécal, Directeur int., Politiques et coordination</p>

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<p>Priorités et planification</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir, au moyen du Plan de projet de politiques (PPP), l'appui et le respect de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans le développement et la mise en oeuvre des politiques du ministère de la Justice. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer l'incidence des politiques proposées sur le respect des exigences de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans les propositions de politique préparées pour l'examen du Comité des orientations du ministère de la Justice. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité des orientations, maintenant le Comité des priorités d'orientations politiques, s'est assuré auprès des proposeurs qu'ils considèrent l'impact des exigences de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans les propositions de politiques soumises pour discussion et/ou approbation. <p>Responsable : Marie-France Séguin, conseillère juridique, Division des priorités et de la planification</p>
<p>Relations intergouvernementales et externes</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que l'on tient compte des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans la planification d'initiatives de consultation ou d'engagement des citoyens. 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir à jour la liste des groupes de langue officielle en situation minoritaire dans la base de données sur les consultations et faire des recherches dans celle-ci. Appliquer une politique de consultation, incluant une section concernant l'utilisation des langues officielles lors de consultations publiques et dans la rédaction et le développement d'outils et documents de consultations, et distribuer cette politique à l'échelle du ministère. 	<ul style="list-style-type: none"> Permanent. Complété : l'Énoncé de politique et les lignes directrices en matière de participation du public du ministère de la Justice a été approuvé par le sous-ministre en juillet 2001.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des experts bilingues en consultation publique. • Assurer le traitement égal dans les deux langues officielles de tous les documents préparés pour des réunions f/p/t. • Assurer le traitement égal des deux langues officielles lors des réunions f/p/t pour ce qui est de l'interprétation simultanée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer à l'intention des fonctionnaires du ministère de la Justice et offrir à ces derniers dans les deux langues officielles, un cours sur les techniques et les pratiques en matière de participation du public à une consultation. • Dresser une liste des experts et maintenir cette liste à jour au moyen d'une base de données. • Maintenir la pratique selon laquelle tous les documents préparés pour les rencontres f/p/t sont disponibles simultanément dans les deux langues officielles. • Maintenir la pratique selon laquelle l'interprétation simultanée est disponible pour toutes les réunions f/p/t. 	<ul style="list-style-type: none"> • Complété : Un projet pilote bilingue du cours sur la participation publique a été offert en novembre 2001, suivi des versions distinctes française et anglaise en mars 2002. • Permanent : La base de données des ressources de consultation est constamment mise à jour, et des mesures sont prises pour s'assurer qu'il est tenu compte des langues officielles lorsqu'on recherche des experts-conseils dans le domaine de la participation publique. • Continu. • Continu. <p>Responsable : Elaine Jackson, Directrice intérim., Division des relations intergouvernementales et externes</p>

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<p>Politiques en matière de droit public</p> <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir l'accès à la magistrature des représentants de communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire.	<p>S'assurer que les juristes d'expression française sont représentés au sein des comités consultatifs chargés d'adresser des recommandations au ministre de la Justice relativement aux nominations judiciaires.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Les efforts pour assurer une représentation francophone au sein des comités consultatifs des provinces et des territoires se poursuivent. <p>Responsables : Judith Bellis, Avocate générale, Louise Panet-Raymond, Avocate Section des Politiques de droit public</p>

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<p>Direction des services législatifs</p> <p>À titre de maître d'oeuvre de la <i>Politique sur le bijuridisme législatif</i> du ministère de la Justice et responsable de l'application de cette politique, assurer, en collaboration avec la Section du Code civil, la mise en oeuvre de cette politique en produisant des textes législatifs bilingues et bijuridiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'appui aux légistes et aux réglementaristes en mettant à leur disposition les ressources nécessaires et en renforçant et en rationalisant les services jurilinguistiques (révision jurilinguistique unilingue et révision comparative) qui leur sont offerts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours de l'exercice 2001-2002, deux nouveaux jurilinguistes francophones se sont joints à l'équipe. • Du point de vue des langues officielles, l'intervention des jurilinguistes est un élément clé du processus d'élaboration des textes législatifs et réglementaires, et ce à plusieurs points de vue. • Bilinguisme : les jurilinguistes assurent la concordance de sens et d'effet des textes. • Appui à la version française : les jurilinguistes, par l'appui qu'ils fournissent aux rédacteurs sur le plan de la terminologie, du style et de la rédaction en général, sont un élément majeur de la solution.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
		<ul style="list-style-type: none"> • Accès au droit : avant même qu'on parle de « lisibilité » ou de « <i>plain language</i> » les jurilinguistes ont contribué à la simplification des textes, d'abord du côté de la version française, en élaborant des formules et des modèles simples, concis et authentiquement français qui ont par la suite inspiré plus d'une innovation du côté anglais. • Pressions diverses : les jurilinguistes appuient les rédacteurs pour tout ce qui concerne les aspects linguistiques – et ils sont importants – des nouvelles tendances, notamment en matière de bijuridisme, parce que l'harmonisation des lois et des règlements passe souvent par des aménagements terminologiques ou phraséologiques. • La disparité apparente entre le nombre de jurilinguistes francophones (8) et celui des anglophones (3) au Service de jurilinguistique tient tout simplement à la nécessité, étant donné la situation démographique du Canada et de la fonction publique, d'un appui plus solide pour la version française. Cela dit, le nombre de jurilinguistes anglophones est passé de 1 à 3 entre 1998 et 2001, car on a compris depuis l'importance d'un appui linguistique même pour la version anglaise.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler en étroite collaboration avec la Section du Code civil dans le cadre du Programme d'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au printemps 2001, la Section du droit civil et du droit comparé s'est jointe à la Direction des services législatifs, mesure décisive en vue de l'intégration du bijuridisme et du processus d'harmonisation à l'élaboration de la législation fédérale. C'est dans le même esprit que l'équipe de la spécialiste en droit comparé a été intégrée à la Section du droit civil et du droit comparé. Enfin, dans le cadre de la réorganisation de la DSL à l'hiver 2002, les composantes de cette section ainsi que le Service de jurilinguistique et le Service de révision et d'édition législatives ont été réunis pour former le Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction, afin de rationaliser l'ensemble des services qui s'offrent aux rédacteurs pour les aider à rédiger, dans les deux langues officielles et dans le respect de la dualité juridique du Canada, des projets de loi et de règlement de haute qualité sur le plan rédactionnel. De plus, ce rapprochement a permis une interaction plus efficace des différentes composantes du nouveau groupe.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'examen des processus législatif et réglementaire, développer l'appui à la version française des documents législatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une approche stratégique comprenant notamment des rencontres avec les ministères, des discussions avec le Conseil privé et des présentations au comité des sous-ministres responsables des langues officielles. 	<p>Ainsi, les jurilinguistes sont maintenant associés beaucoup plus tôt au processus d'élaboration des propositions visant à harmoniser les lois fédérales existantes avec le droit privé des provinces, ce qui limite les discussions et les retours en arrière.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des rencontres ont eu lieu avec les services juridiques de différents ministères et des exposés ont été faits au comité des sous-ministres responsables des langues officielles, ainsi qu'à l'ensemble du Secteur des activités juridiques, afin de sensibiliser les participants à l'importance de l'appui aux deux versions linguistiques des lois et des règlements. Forte de la Directive du Cabinet sur l'activité législative, la Section de la législation a maintenant pour pratique d'exiger des ministères clients qu'ils désignent, pour chaque mesure législative, une équipe de chargés de projet qui soit en mesure de fournir des instructions de rédaction et de commenter les ébauches successives dans les deux langues officielles. L'instauration de la corédaction, méthode appliquée d'abord aux lois, mais qui continue de s'étendre progressivement aux textes réglementaires, reste l'une des plus grandes réalisations de la Direction

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
		<p>des services législatifs en matière de langues officielles. Le Canada est le seul pays à pratiquer cette méthode de façon systématique, et fait à cet égard l'envie de nombre d'États et d'organisations aux prises avec le défi que constitue l'élaboration de textes normatifs bilingues ou multilingues.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La corédaction est de nos jours tellement bien implantée qu'elle continue de faire ses preuves même dans des circonstances aussi difficiles que celles qui ont entouré l'élaboration de la législation antiterroriste à l'automne 2001. • Deux outils de sensibilisation à l'importance d'un appui fort à la version française des textes législatifs ont vu le jour : <ul style="list-style-type: none"> ○ la 2^e édition de <i>Lois et règlements : l'essentiel</i> a été publiée; ○ un module du programme de sensibilisation au droit a été préparé sur le thème du processus législatif fédéral. • Dans ces deux ouvrages, on fait plusieurs fois mention de l'importance de fournir aux légistes une collaboration bilingue.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<ul style="list-style-type: none"> • Développer à l'interne, et ce avec la collaboration de l'Université d'Ottawa, un programme de formation et de perfectionnement en rédaction législative et réglementaire afin d'assurer au sein de la Direction une capacité bilingue et bijuridique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la capacité bilingue des rédacteurs. • À titre de membre actif de la <i>Conférence canadienne pour l'harmonisation des lois</i>, rédiger des lois uniformes dans les deux langues officielles à l'usage des provinces et du gouvernement fédéral. • Affectation d'un légiste et d'un réglementariste à l'élaboration du programme de formation et de perfectionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme de formation linguistique mis en place par la DSL s'est poursuivi, de façon à permettre à tous les légistes de la Section de la législation d'atteindre le niveau C en interaction orale. Toutes les nominations faites à la Section de la législation au cours de la période l'ont été suivant le profil linguistique « CBC impératif ». • Processus actif et continu. • La DSL a établi un programme de formation en rédaction législative pour les anglophones et les francophones comprenant le cours de base et des cours spécialisés liés à la rédaction législative (e.g. entrée en vigueur des textes législatifs, dispositions modificatives, etc.), de même qu'un programme de formation en bijuridisme. • Le programme de formation en rédaction législative a été offert en anglais et en français au personnel de la Direction.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de professeurs de l'Université d'Ottawa à l'élaboration du programme et aux activités de formation et de perfectionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs sessions de formation spécialisée ont été offertes, dans les deux langues, au cours de l'exercice. • Plusieurs sessions de sensibilisation aux questions de bijuridisme ont été offertes, dans les deux langues, au cours de l'exercice. • La collaboration avec l'Université d'Ottawa s'est poursuivie sous forme, notamment, d'échanges de personnel. Certains professeurs de l'Université d'Ottawa ont ainsi pris part à la formation.
<p>Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction</p> <p>N.B. En juin 2001, la Section du droit civil et du droit comparé (anciennement la Section du Code civil) s'est jointe à la Direction des services législatifs. Subséquemment, en février 2002, la Section du droit civil et du droit comparé s'est intégrée au <u>Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction nouvellement créé au sein de la Direction des services législatifs.</u> Cette réorganisation n'a pas eu pour effet de modifier les objectifs du programme d'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec, dans le respect du bijuridisme canadien.</p>		

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<ul style="list-style-type: none"> De concert avec les contentieux ministériels concernés, mettre en oeuvre la démarche d'harmonisation des lois et des règlements fédéraux jugés prioritaires, existants et en voie d'adoption, avec le droit civil du Québec dans le respect de ses deux auditoires juridiques, francophones et anglophones, au moyen de propositions de modifications législatives et réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le prolongement du dépôt du Projet de loi C-50, <i>Loi d'harmonisation no 1 du droit fédéral avec le droit civil</i>, prévoir un deuxième projet de loi; et subséquemment, Harmoniser en priorité des lois et des règlements fédéraux en voie d'adoption et intégrer la plupart des recommandations aux projets de loi ou de règlement particuliers. 	<ul style="list-style-type: none"> <i>La Loi no 1 visant à harmoniser le droit fédéral avec le droit civil de la province de Québec et modifiant certaines lois pour que chaque version linguistique tienne compte du droit civil et de la common law (Loi d'harmonisation no 1)</i> est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2001; dans la foulée des projets de loi C-50 et S-22, précédemment déposés mais pas adoptés par le Parlement. Travail d'harmonisation de lois nouvelles en matière fiscale eu égard aux projets de loi suivants : (1) S-23 (<i>Loi modifiant la loi sur les douanes et d'autres lois en conséquence</i>), sanction royale le 25 octobre 2001 et maintenant le chapitre 25 des <i>Lois du Canada 2001</i> ; (2) C-47 (<i>Loi visant la taxation des spiritueux, du vin et du tabac et le traitement des provisions de bord</i>), première lecture à la Chambre des communes le 6 décembre 2001. Mise en place de procédures de révision systématique pour fins d'harmonisation des lois nouvelles autres qu'en matière fiscale.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser, subsidiairement, des lois et des règlements fédéraux existants dans le cadre de projets de loi d'harmonisation distincts et déposés périodiquement. • Assurer, à l'occasion de ces propositions et outre le respect des quatre auditoires - les juristes francophones et anglophones de droit civil et les juristes francophones et anglophones de common law - l'amélioration des dispositions de common law d'expression française. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un second Projet de loi d'harmonisation. • Poursuite du travail d'harmonisation de lois et règlements déjà existants, en collaboration avec les ministères clients responsables desdits lois et règlements, dans les domaines de droit suivants : corporatif, transport, propriété intellectuelle, fiscalité, faillite, travail, bancaire, autochtone, famille, bancaire, environnement, lois constitutives de certains ministères, divers secteurs réglementaires. • Au soutien des travaux d'harmonisation portant sur des questions de droit et de bijuridisme d'une complexité particulière, des contrats de recherche ont été attribués à des experts reconnus en droit fiscal et en droit commercial, afin de bénéficier de leurs compétences particulières. Les travaux de ces experts ont porté sur les questions suivantes : le concept de propriété effective (« beneficial ownership ») en droit civil et en common law; la complémentarité, la dissociation et le bijuridisme canadien; le statut du syndic en matière de faillite; certains problèmes de terminologie en droit

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<ul style="list-style-type: none"> Faire rayonner la démarche d'harmonisation et promouvoir le bijuridisme canadien. 	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer pour toutes les propositions de modifications législatives et réglementaires une consultation appropriée. Fournir ponctuellement et dans le respect des priorités établies par la Section du Code civil, des services spécialisés aux contentieux ministériels et à la Direction des services législatifs en matière d'harmonisation des lois et des règlements. Publier des textes en matière de droit civil, de droit comparé et d'harmonisation. Participer à appuyer et assurer le rayonnement et la promotion du bijuridisme. 	<p>corporatif; les devoirs fiduciaires des administrateurs en droit corporatif; le concept de licence en propriété intellectuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des consultations diverses ont été entreprises durant la période et se poursuivront pour obtenir le consensus le plus large possible avec les praticiens et autres intervenants du secteur privé de même qu'avec les collègues du gouvernement. Des avis juridiques ont été rendus en matière de bijuridisme. Compte tenu du caractère innovateur du bijuridisme législatif, des fiches terminologiques bijuridiques portant sur 162 paires de termes français/ anglais ont été publiées sur le site Internet du ministère de la Justice du Canada en février 2002, pour expliquer les dispositions d'harmonisation découlant de l'entrée en vigueur de la <i>Loi d'harmonisation no 1</i>. D'autres fiches

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
		<p>seront ajoutées au fur et à mesure de l'adoption de nouvelles dispositions d'harmonisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • A cet égard le ministère au moment de la publication des fiches terminologiques a placé une publicité dans quatre journaux (Barreau, Entr'acte, National et Law Times). Un article de fond a aussi été soumis au rédacteur en chef de ces publications de même que qu'auprès de tous les barreaux provinciaux et territoriaux. • Publication d'un recueil (en neuf (9) volumes, en français et en anglais) de textes portant sur l'harmonisation à l'occasion du congrès du Barreau du Québec en mai 2001. Ce recueil est également disponible sur le site Internet du ministère de la Justice. • Des articles traitant de bijuridisme ont été publiés dans : <i>L'Actualité terminologique</i> (vol.35, no 2, juin 2002); <i>La Revue de planification fiscale et successorale</i> de L'APFF (trois <i>Chroniques harmonisation de la législation fédérale</i> ont parues en 2001-2, respectivement dans le vol. 22, no 3 & no 4, et dans le vol 23, no 1); <i>Les Cahiers de droit</i> de l'Université Laval ([2001] 42 C. de D. 155-213); la

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
		<p><i>Revue fiscale canadienne</i> (un texte, paru en version française dans le vol. 49, no 5, puis en version anglaise dans le vol. 49, no 6).</p> <ul style="list-style-type: none">• Afin de contribuer au rayonnement et à la promotion du bijuridisme, ainsi qu'au développement pour l'avenir de l'expertise en ce domaine, des contrats ont été attribués dans le cadre du programme de contrats de recherche en bijuridisme canadien destinés à des étudiants en droit. Les travaux de ces étudiants ont porté sur les questions suivantes : la qualification des entités étrangères dans le cadre du bijuridisme canadien; la notion de dévolution irrévocable; les sûretés mobilières en droit comparé; l'interaction du droit fédéral et du droit civil dans le contexte du droit autochtone.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
		<ul style="list-style-type: none">• Les juristes spécialistes du droit commercial, du droit fiscal et du droit comparé au sein du Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction ont effectué quarante-six (46) présentations devant des auditoires de juristes au cours de l'exercice 2001-2002. Ces présentations visaient à sensibiliser et faire mieux comprendre à ces auditoires la nécessité de rédiger des lois bijuridiques dans les deux langues officielles. <p>Responsables: Katharine MacCormick, Première conseillère législative; Marc Cuerrier, Avocat général principal (intérimaire), Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction.</p>

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
<p>Politique sur la justice pour les jeunes</p> <p>Faire en sorte que soient distribués dans les deux langues officielles les renseignements sur la <i>Loi sur le système de justice pour les jeunes</i> (LSJJ) et son application.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer dans les deux langues officielles des documents d'explication sur l'application de la LSJJ. • Organiser des conférences nationales sur certaines questions liées à la LSJJ. • Organiser des groupes de discussion d'experts sur certaines questions liées à la justice pour les jeunes. • Groupe de référence du ministre : faire en sorte qu'il y ait des participants des deux langues officielles au comité consultatif faisant des recommandations au ministre au sujet de la justice pour les jeunes. • Négocier des ententes avec les organismes d'éducation juridique pour s'assurer que les besoins des deux collectivités de langue officielle sont prises en compte dans l'élaboration de publications sur la justice pour les jeunes, surtout en ce qui a trait à la LSJJ. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents d'explication sont disponibles. http://canada.justice.gc.ca/FR/PS/YJ/REPOSITORY/INDEX.HTML • Des réunions avec les différentes administrations et le public-cible sont prévues pour l'automne 2002. • Le groupe de référence du ministre comporte des anglophones et des francophones. • Lorsqu'elles sont de portée nationale, les publications sont disponibles dans les deux langues officielles.

OBJECTIFS	PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2001-2002
	<ul style="list-style-type: none">Faire en sorte que ce qui est affiché sur le site web de la justice pour les jeunes soit dans les deux langues officielles.	<ul style="list-style-type: none">Les renseignements du site web de la justice pour les jeunes sont accessibles en français et en anglais. <p>Responsable : Catherine Latimer, avocate générale et directrice générale, Division de la politique en matière de droit pénal et de la justice communautaire</p>

SIGNATURE

M^e Mario Dion
Sous-ministre délégué à la Justice

Date : _____

Annexe A

COORDONNATEURS RÉGIONAUX

Edmonton

Lorraine Neill
Directrice, Intégration et politiques
Bureau régional des Prairies
211, Immeuble de la Banque de Montréal
10199-101e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 3Y4

Tél. : (780) 495-3484
Télec. : (780) 495-6300
Courriel : lorraine.neill@justice.gc.ca

Montréal

Lise Bertrand
Directrice
Direction des politiques et programmes
Bureau régional du Québec
Complexe Guy Favreau,
200 ouest, boul. René-Lévesque
Tour est, 9e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

Tél. : (514) 496-2391
Télec. : (514) 283-2016
Courriel : lise.bertrand@justice.gc.ca

Halifax

Glenn Chamberlain
Directeur régional en
communications
Bureau régional de l'Atlantique
Pièce 1400
5251, rue Duke
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1P3

Tél. : (902) 426-3493
Télec. : (902) 426-7913
Courriel :
glenn.chamberlain@justice.gc.ca

Saskatoon

Noël Bernard
Conseiller à la formation et à
l'apprentissage
Bureau régional de Saskatoon

123, 2e avenue sud, 10e étage
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 7E6

Tél. : (306) 975-4136
Télec. : (306) 975-4030
Courriel : noel.bernard@justice.gc.ca

Vancouver

Pierre Rousseau
Avocat général
Politique, programmes et intégration
Bureau régional de Vancouver
Robson Court
900-840, rue Howe
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 2S9

Tél. : (604) 666-6009
Télec. : (604) 666-7121
Courriel :
pierre.rousseau@justice.gc.ca

Winnipeg

Donna J. Miller, c.r.
Directrice régionale par intérim
Bureau régional de Winnipeg
Centennial House
310, avenue Broadway
bureau 301
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0S6

Tél. : (204) 983-6029
Télec. : (204) 983-3636
Courriel : donna.miller@justice.gc.ca

Toronto

Dorette Huggins
Directrice des communications
Bureau régional de l'Ontario
Tour Exchange, 130, rue King ouest
bureau 3400
Case postale: CP 36
Toronto (Ontario)
M5X 1K6

Tél. : (416) 954-6093
Télé. : (416) 973-3004
Courriel : dorette.huggins@justice.gc.ca

Nunavut

Richard Meredith
Directeur régional
Bureau régional du Nunavut
Case postale: CP 1030
Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0

Tél. : (867) 975-4611
Télé. : (867) 975-4606
Courriel : richard.meredith@justice.gc.ca

Whitehorse

Karen Ruddy
Directrice régionale
Bureau régional de Whitehorse
Immeuble Elijah Smith
200-300, rue Main
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2B5

Tél. : (867) 667-8984
Télé. : (867) 667-3934
Courriel : karen.ruddy@justice.gc.ca

Yellowknife

Diane Sylvain
Directrice régionale
Bureau régional des Territoires du
Nord-ouest
Immeuble Joe Tobie
5020, rue 48
Case postale: CP 8
Yellowknife (Territoires du Nord-
Ouest)
X1A 2N1

Tél. : (867) 669-6910
Télé. : (867) 920-4022
Courriel : diane.sylvain@justice.gc.ca

ANNEXE B

LISTE DES PROJETS FINANCÉS PAR LE CENTRE NATIONAL DE LA PRÉVENTION DU CRIME POUR 2001-2002

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime (SNSCPC), dirigée par le Conseil national de prévention du crime (CNPC), a pour but l'élaboration, au niveau de la collectivité, de stratégies contre le crime et la victimisation, stratégies qui portent surtout sur les enfants, les jeunes, les autochtones et les femmes. L'initiative pour les collectivités plus sûres (ICS), qui est un volet du SNSCPC, est constituée de programmes de subventions et de contributions qui favorisent le développement social et les initiatives d'aide qui ont pour but de trouver les causes profondes (facteur de risque) du crime et de la victimisation.

Les objectifs et les priorités que veulent servir les programmes de subvention du CNPC sont les suivants : le *Programme de mobilisation des collectivités* (PMC) aide les collectivités à prendre des initiatives visant la création de partenariats communautaires qui ciblent le crime et la victimisation, visant ainsi à améliorer les efforts de sensibilisation du public et l'appui de ce dernier dans le domaine de la prévention du crime, et visant à améliorer la capacité des collectivités à facteur de risque; Le *Programme de partenariat en prévention du crime* (PPPC), encourage les organismes non gouvernementaux à élaborer des trousse de renseignements, des outils et des ressources qui facilitent la participation des collectivités à tous les niveaux de prévention du crime; le *Programme d'action des entreprises pour la prévention du crime* (PAEPC) encourage le secteur privé à participer à la prévention du crime dans les collectivités en élargissant le champ d'activité des entreprises dans le domaine de la prévention du crime et en encourageant ces dernières à s'associer à de nouveaux partenaires dans ce champ d'activités.

Partenariats – Prévention du crime

Colombie-Britannique

<i>N^o DE DOSSIER</i>	<i>TITRE</i>	<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Province</i>
3510-B15 (303814)	Silent and Invisible: What's Age Got to Do With It	B.C./Yukon Society of Transition Houses	Colombie-Britannique

Ce projet créera un certain nombre d'outils et de ressources pour aider à combler les besoins des femmes âgées victimes de violence familiale. La première partie du projet consiste à concevoir un programme de formation spécialisée de deux jours, destiné aux travailleurs de première ligne et au personnel du système de justice. Ce programme sera élaboré par l'un des partenaires du projet, le *Justice Institute*, avec l'aide du comité consultatif du projet.

Le second volet du projet sera consacré à la production d'un docudrame de 12 minutes et d'un guide d'étude axés sur quatre scénarios :

- La continuation de la violence familiale malgré le vieillissement;
- La violence dans le contexte d'une nouvelle relation où les partenaires ont déjà un certain âge;
- Une cause d'ordre médical à la violence physique ou émotive (p. ex., la maladie d'Alzheimer);
- La violence exercée par les enfants adultes.

Le guide d'étude développera chacune des sections de la bande vidéo et offrira des exemples de mesures à prendre pour aider les femmes âgées victimes de violence ainsi que d'autres ressources. La bande vidéo et le guide seront diffusés en français et en anglais.

Finalement, le commanditaire lancera une campagne de sensibilisation pour faire connaître à la population la question de la violence familiale exercée contre les femmes âgées. Cette activité comprendra les éléments suivants : mise au point et distribution d'une carte de conseils sur la sécurité et d'une brochure éducative destinées aux femmes âgées. La brochure contiendra des renseignements importants sur la façon de reconnaître les signes que des femmes âgées sont victimes de violence. La brochure sera distribuée aux professionnels de la santé, aux fournisseurs de services, au personnel du système de justice et aux entreprises.

Cette initiative de deux ans vise à faire baisser l'incidence de la violence familiale contre les femmes âgées et à sensibiliser la population à ce problème.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2001-2002	100 000 \$

<i>N° DE DOSSIER</i>	<i>TITRE</i>	<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Province</i>
3510-R02 (303817)	Truth	Club Rotary de Burnaby - Deer Lake	Colombie-Britannique

La maison Still Water Productions réalise des docudrames pour les adolescents. Elle travaille donc beaucoup avec les écoles et a déterminé que la pression exercée par les pairs est une préoccupation primordiale des jeunes. Le commanditaire cherche un financement pour concevoir et produire un vidéo de 22 minutes destiné aux écoles. Le vidéo explorera les thèmes de la pression exercée par les pairs et des renseignements confidentiels. Il mettra en lumière le conflit moral et les pressions qui surviennent quand une information confidentielle peut exposer des tiers à des dangers. La question qui se pose est alors la suivante : « De quelle façon peut-on respecter un secret qui met obligatoirement un ami en danger? Comment peut-on décider de ce qu'il convient de faire? »

Le vol à l'étalage est un grave souci pour les entreprises et les collectivités. Dans le film, le personnage principal entretient de bonnes relations avec un commerçant de l'endroit. Quand il apprend que certains de ses camarades se préparent à dévaliser le magasin, il est placé devant un dilemme moral. Comment peut-il protéger son ami commerçant sans « moucharder » et trahir ses « amis »?

Le projet vise d'abord à lancer un dialogue avec les élèves au sujet de la nature des secrets, des confidences et de l'information confidentielle. Le film ne donnera pas de réponse à ces questions, mais il servira de point de départ à de futures discussions et il alimentera le débat. Un guide de l'enseignant sera produit et proposera des sujets de discussion, des projets et des devoirs, ainsi qu'une liste de lectures. Le film sera réalisé en français et en anglais.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2001-2002	60 000 \$

Ontario

<i>N° DE DOSSIER</i>	<i>TITRE</i>	<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Province</i>
3540-C63 (303736)	La prévention du crime : profil multimédia des projets pilotes du CNPC	Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP)	Ontario

Les responsables de ce projet utiliseront la télévision et le Web pour rejoindre des individus qui risquent de commettre des crimes ou de devenir victimes d'actes criminels. Ils communiqueront les objectifs de la Stratégie nationale, créeront des ressources pour les organisations qui s'occupent de personnes à risque et fourniront les outils nécessaires pour aider à déterminer les pratiques exemplaires. Le CNPC publiera, en français et en anglais,

une analyse écrite des projets ciblés et il en fera une vaste promotion auprès des décideurs partout au Canada.

Le Réseau de la famille des RCRPP et Learning and Skills Television Alberta, par l'entremise de sa chaîne CourtTV Canada, travailleront ensemble pour produire les documents suivants :

- Des profils vidéo de six projets du CNPC seront diffusés en anglais (une version française sera aussi produite) sur une période de deux mois et dirigeront les téléspectateurs vers un site Web créé pour l'occasion;
- Un documentaire d'une demi-heure axé sur les six projets ciblés du CNPC;
- Un site Web décrivant les projets en français et en anglais;
- Une « séance de bavardage » qui devrait coïncider avec la télédiffusion initiale de chaque segment vidéo;
- Un sondage interactif sur le Web;
- Une analyse détaillée des résultats du sondage sur le Web qui seront résumés deux fois et communiqués au CNPC à des fins de planification et d'évaluation;
- Un document de discussion qui décrit et analyse les projets ciblés.

Les RCRPP travailleront avec le personnel désigné du CNPC pour choisir, un peu partout au pays, un maximum de dix projets représentatifs qui pourraient être ciblés. Il s'agira de divers projets mettant en pratique des approches innovatrices en matière de prévention du crime au moyen du développement social. CourtTV Canada prendra une décision finale quant aux six projets à retenir à partir d'une courte liste. Les six vidéos seront tournés dans différentes régions du pays dans le style documentaire grand public et seront diffusés dans le cadre d'une série sur une période de deux mois.

Le document de travail décrira et analysera les six projets retenus. L'analyse sera axée sur les politiques et tiendra compte du contexte de la prévention du crime au moyen du développement social.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2001-2002	200 000 \$

<i>N^o DE DOSSIER</i>	<i>TITRE</i>	<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Province</i>
3340-R15 (300944)	Se mobiliser ensemble pour prévenir la criminalité chez nos enfants	Regroupement des femmes immigrantes francophones	Ontario

L'objectif de ce projet consiste à effectuer une étude sur la criminalité (notamment sur ses causes fondamentales) en procédant à un sondage, en partie structuré, auprès de 10 familles africaines francophones. Lors de ce dernier, il sera posé des questions telles que : Quelle serait l'approche la plus appropriée pour régler le problème des jeunes contrevenants et intervenir auprès de ces derniers ? quelles approches prévalent dans la culture

d'origine des jeunes contrevenants ? et comment empêcher la délinquance juvénile ? Le parrain dirigera une série de 7 ateliers de travail, lesquels porteront sur des sujets tels que : le rôle parental et la délinquance, la toxicomanie et l'alcoolisme, les jeunes et la rue, les médias, la violence scolaire, les adolescents face à l'alcool et à la toxicomanie, ainsi que l'expulsion scolaire. Une brochure sur le droit canadien, la justice pénale applicable aux jeunes et un sommaire des ressources existantes sera également traduite en certains dialectes africains. Ce projet donnera aux familles les moyens et les ressources nécessaires pour lutter contre la criminalité et la victimisation dans leur collectivité.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2001-2002	45 000 \$

N^o DE DOSSIER TITRE

3540-F09 Jeune travailleur auprès des pairs : projet de réduction de la criminalité,
(303821) Travail auprès des jeunes de la rue dans le cadre d'un programme intégré d'alphabétisation

Nom de l'organisation Province

Frontier College Ontario

Le projet de travail auprès des pairs devrait avoir un effet positif direct sur la plupart des facteurs de protection que l'on considère généralement nécessaires à la prévention de la criminalité et de la victimisation. Le projet vise l'intégration de ces facteurs dans son programme d'alphabétisation, baptisé *Beat the Street*, et au moyen d'un plus grand soutien social, de la formation de liens affectifs et sociaux plus solides et de l'acquisition de compétences par les jeunes à risque.

En plus d'améliorer la qualité des facteurs de protection chez les 24 jeunes à risque qui suivront une formation de travailleur auprès des pairs, le projet devrait avoir un effet d'entraînement sur les autres jeunes participant au programme *Beat the Street* : il encouragera les autres jeunes à prendre pour modèle les jeunes travailleurs auprès des pairs. Les travailleurs pourront interagir avec de nombreux jeunes, puisqu'ils devront soutenir la prestation des services réguliers du programme *Beat the Street*. C'est pourquoi on s'attend à ce que la relation avec des jeunes axés sur les relations sociales ait des retombées positives sur les jeunes. Pour certains, le fait de jouer un rôle de leader auprès des jeunes dans le cadre du programme *Beat the Street* se traduira par un plus grand sentiment d'appartenance.

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- 1) donner à 24 jeunes de la rue une formation en travail auprès des pairs et leur offrir un stage de six mois dans le programme;
- 2) augmenter la qualité des facteurs de protection de ces jeunes, de façon à augmenter leurs chances de réussite aux étapes ultérieures, par exemple l'emploi, la poursuite de la formation ou les études, en comblant leurs besoins fondamentaux dans des refuges;
- 3) réaliser des activités de sensibilisation auprès d'autres jeunes de la rue en visant leur participation aux programmes d'apprentissage de *Beat the Street*;
- 4) obtenir la participation de 24 adultes bénévoles qui feront office de tuteur pour assurer la réalisation du projet;

- 5) préparer un bref document de formation ainsi que de la documentation sur la prévention de la violence chez les jeunes de la rue en se fondant sur les quatre premiers objectifs;
- 6) aider les participants à produire des outils de prévention de la violence susceptibles de servir dans d'autres programmes. Les quatre groupes qui suivront les modules de formation de six mois concevront divers types de ressources : photographies, textes, sites Web, musique et paroles originales. Ces outils refléteront l'expérience de violence des jeunes ainsi que les solutions qu'ils proposent pour la contrer;
- 7) documenter le déroulement et les résultats du projet et transmettre les leçons tirées de ces résultats à d'autres organismes;
- 8) préparer une version française du document sur le déroulement et les résultats du projet;
- 9) faire circuler les outils et les ressources dans le réseau national des programmes du Frontier College. Cela suppose qu'un document téléchargeable sera accessible en français et en anglais à partir du site Web du collège.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2001-2002	88 000 \$

<i>N° DE DOSSIER</i>	<i>TITRE</i>	<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Province</i>
3540-H07 (303806)	Manuel explicatif	Le Hispanic Development Council et la Latino-Canadian Community Association of Scarborough (exécutant)	Ontario

Le parrain rédigera un manuel convivial, en anglais, français et espagnol, exposant aux parents, tuteurs et parents adoptifs des stratégies et suggestions visant à rectifier les comportements qui pourraient entraîner des actes criminels. Le projet a les objectifs suivants : enseigner et responsabiliser les parents, tuteurs et parents adoptifs, leur permettant ainsi de prendre des mesures préventives visant à résoudre les situations causées par l'affiliation à des gangs, la violence et le crime; et favoriser l'inclusion sociale des jeunes au moyen de stratégies positives ciblant la violence entre jeunes. Le parrain entreprendra un examen de l'information disponible, ainsi que des groupes de discussion et interviews structurés afin de recueillir les données de base pour le manuel. Les familles seront invitées à participer à des groupes de discussion à travers le parrain et ses partenaires. Les familles intéressées au processus participeront à une série de groupes de discussion traitant du crime, de la violence familiale, des relations, des dynamiques familiales et de la violence. L'équipe de projet élaborera une série de thèmes structurés et les idées échangées seront analysées et incluses dans le manuel. Après les groupes de discussion, le parrain mènera une série d'interviews clés avec d'autres parents et membres de la famille qui n'avaient pas pu participer. Ils auront lieu à Toronto, London, Kitchener, Ottawa et Montréal, et comprendront les mêmes thèmes et questions que les groupes de discussion. Le parrain s'inspirera de ces données pour créer un manuel qui donnera aux parents les outils nécessaires pour faire face aux problèmes de toxicomanie, de violence, de relations, de brutalité, d'influence négative des pairs et d'identification

personnelle, ainsi que des conseils pour créer et maintenir de saines relations avec les adolescents. Une liste de fournisseurs de services figurera dans le manuel. Après que le manuel aura été rédigé, le parrain organisera une série d'ateliers qui auront lieu toutes les deux semaines pendant un an. Ceux-ci apprendront aux parents, tuteurs et parents adoptifs comment se servir du manuel et leur permettront de rencontrer d'autres parents dans des situations semblables et d'échanger des idées.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2001-2002	58 000 \$

<i>N^o DE DOSSIER</i>	<i>TITRE</i>	<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Province</i>
3340-C097 (300944)	Développement d'une structure communautaire francophone de prévention du crime: Phase I	Cercle Culturel OKAPI de l'Ontario	Ontario

Ce projet vise à évaluer les besoins de la communauté francophone de Toronto. Une enquête sera menée auprès de plus de 200 familles par le personnel du projet. Les données recueillies serviront de fondement à l'élaboration d'un plan de prévention du crime visant à examiner les craintes et les priorités de la collectivité. De plus, une conférence communautaire se tiendra en vue de discuter des fausses perceptions de la criminalité et de ses conséquences et d'élaborer des stratégies de prévention. La conférence aidera également à améliorer les relations entre les familles francophones ethnoculturelles par le partage mutuel de renseignements.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2001-2002	25 000 \$

<i>N^o DE DOSSIER</i>	<i>TITRE</i>	<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Province</i>
3340-G12 (300944)	STOP!	Groupe Jeunesse Francophone de Toronto	Ontario

Ce projet constitue la première étape d'une initiative d'une durée de trois ans, de lutte contre la criminalité. Il vise à évaluer les besoins des jeunes francophones des communautés ethnoculturelles des régions de Toronto. Des groupes de discussion seront mis sur pied et une enquête sera menée en vue de déterminer les crimes commis les plus fréquemment par ces jeunes ainsi que les facteurs et les causes en jeu. En vue de recueillir ces renseignements, le parrain, Le Groupe Jeunesse Francophone de Toronto, conduira une enquête et procèdera à des entretiens semi-dirigés et qualitatifs auprès de 20 francophones âgés de 14 à 26 ans. Les renseignements recueillis seront utilisés pour élaborer un modèle communautaire de prévention du crime adapté aux différentes cultures qui aidera à réduire le taux de criminalité chez ces jeunes. Ce modèle sera également partagé avec d'autres communautés grâce au réseau du parrain : organismes communautaires, auberges, établissements scolaires, centres de ressources humaines, le secteur privé et le site Web du parrain.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2001-2002	35 000 \$

<i>N^o DE DOSSIER</i>	<i>TITRE</i>	<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Province</i>
3340-R23 (300944)	Crime Intervention Project	Réseau des femmes du Sud de l'Ontario (Durham)	Ontario

Le projet vise à diminuer les barrières pour les femmes francophones victimes de violence dans la région de Durham en déterminant les lacunes des services sociaux locaux sur le plan linguistique. Tous les documents principaux, notamment les politiques, les manuels de procédure, documents d'information sur les refuges, les directives, les mandats des organismes et les brochures d'information seront traduits entre autres à l'intention des refuges, des services de police, des services de logements et des services financiers et seront fournis à tous les fournisseurs de services. Des ateliers seront offerts dans les écoles francophones, c'est-à-dire Saint Charles Garnier, Corpus Christi, Notre Dame de la Jeunesse et Antonine Maillet ainsi que dans les centres communautaires francophones. Les sujets de ces ateliers comprendront notamment les techniques de négociation, les rendez-

vous, la violence, le soutien social et les politiques en matière de signalement, les services destinés aux victimes, etc. Ce programme sera complété pendant un forum communautaire avec des représentants des écoles francophones, des comités de parents et des centres communautaires.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2001-2002	40 800 \$

<i>N° DE DOSSIER</i>	<i>TITRE</i>	<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Province</i>
3340-S52 (300944)	Summer at Victory	Sudbury Better Beginnings Better Futures	Ontario

Les parents des quartiers de Donovan et Flour Mill de Sudbury ont relevé des problèmes liés à la violence chez leurs enfants pré-adolescents : l'intimidation, le vandalisme, l'usage de drogues, les bandes, les comportements criminels et les pressions à l'uniformité. Ce projet a pour but d'aider ces pré-adolescents à devenir des chefs de file positifs dans la collectivité. Quatre jours par semaine, de 9 h 30 à 14 h 30, des enfants âgés de 9 à 13 ans se réuniront au Victory Playground pour participer à un large éventail d'activités. Deux jours seront consacrés aux enfants francophones et les deux autres aux enfants anglophones. Les jeunes, avec l'aide des dirigeants adultes, choisiront quelques régions de la collectivité à nettoyer et à embellir. Ils s'appliqueront à les nettoyer et y planter des fleurs. Les enfants participeront également à des activités physiques et sportives de plein air et pourront faire du camping. De plus, les services de police locaux leur offriront des ateliers éducatifs sur divers sujets de nature juridique. En fin de compte, ce projet aidera les pré-adolescents de Sudbury à prendre leur vie en main, à développer un esprit d'initiative, à adopter un caractère pro-social et à acquérir des aptitudes de résolution de problèmes ainsi qu'à apprendre à se respecter, à respecter les autres et l'environnement.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2001-2002	10 200 \$

Québec

<i>N° DE DOSSIER</i>	<i>TITRE</i>	<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Province</i>
3550-U03 (301365)	La prévention du crime en milieu scolaire : une approche par mise en situation	Université de Montréal (École de psychoéducation)	Québec

Le professeur Janosz et son équipe ont construit un instrument d'évaluation pouvant répondre au besoin décrit plus haut. Il s'agit d'un questionnaire destiné aux élèves, aux enseignants, aux membres de la direction, au personnel professionnel et de soutien du milieu scolaire ainsi qu'aux parents pour mesurer la nature et l'ampleur des problèmes observés à l'école (violence, drogue, vols, etc.), la qualité du climat et des pratiques éducatives. Il est à noter que le contenu de l'instrument repose sur une littérature nord-américaine, certains aspects du questionnaire ont d'ailleurs été inspirés des travaux de D. Wilms, chercheur reconnu à l'Université de Moncton (N.-B.). Il reste à valider et normaliser l'outil, à élaborer un guide d'analyse et d'interprétation des résultats et à développer un programme de formation standardisée à l'utilisation de l'outil. Ainsi, dans un premier temps, le projet vise à valider et normaliser un instrument et un protocole d'évaluation du milieu scolaire pour permettre d'évaluer le potentiel socio-éducatif du milieu et de cibler les zones prioritaires d'intervention eu égard aux stratégies d'enseignement, aux contenus des apprentissages, aux systèmes d'encadrement et de reconnaissance, au système de valeurs et au système participatif et relationnel. Un premier questionnaire a été développé et testé de façon préliminaire pour le secondaire francophone. L'adaptation pour le primaire et les milieux scolaires anglophones est prévue. L'échantillonnage se fera tant en milieu rural qu'urbain. Le second volet du projet consiste à développer un programme de formation sur l'intervention de milieu. Enfin, un répertoire des interventions en milieu scolaire qui existent pourrait être préparé, si le CNPC le désire.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2001-2002	110 000 \$

<i>N^o DE DOSSIER</i>	<i>TITRE</i>	<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Province</i>
3350-F43 (300943)	Conférence : « Les partenariats en prévention et en intervention face à l'abus et la maltraitance envers les aînés ».	Foundation for Vital Aging	Québec

Ce projet vise à organiser et à tenir la première conférence au Québec sur la prévention et l'intervention face à la violence et à la négligence envers les aînés. La conférence d'une durée de deux jours se tiendra en français et en anglais. L'organisme requérant s'attend à ce qu'il y ait 250 participants de secteurs aussi variés que la santé, les services sociaux et la justice. De plus, ce projet compte sur la participation des représentants multidisciplinaires de diverses régions du Québec et des personnes-ressources des communautés culturelles et autochtones.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2001-2002	49 800 \$

<i>N^o DE DOSSIER</i>	<i>TITRE</i>	<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Province</i>
3350-M094 (300943)	Jeunes anglophones et francophones se réconcilient	Maison des Jeunes de Rawdon L'Excuse	Québec

Le projet s'adresse aux jeunes, âgés entre 12 et 18 ans, anglophones et francophones, se sentant en conflit avec leurs pairs ayant une appartenance linguistique différente et manifestant leur différend par des actes de dénigrement et de violence à leur égard. L'organisme requérant prévoit faciliter, voire promouvoir, l'acceptation des différences en mettant l'accent sur les ressemblances qui existent entre les jeunes en dépit de leur appartenance linguistique différente. Il compte actualiser ses objectifs au moyen de diverses activités éducatives, culturelles et sportives encadrées par une Table composée de partenaires du milieu. Il prévoit organiser des ateliers de discussion, monter une pièce de théâtre et offrir des soirées hebdomadaires d'improvisation où les deux communautés linguistiques seront encouragées à utiliser l'humour pour démystifier leurs conflits. De plus, le projet entend former de jeunes médiateurs et organiser une exposition ainsi qu'une rencontre avec les policiers de la Sûreté du Québec portant sur le thème de la criminalité dans leur milieu.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2001-2002	34 162 \$

Île du Prince-Edouard

<i>N° DE DOSSIER TITRE</i>	<i>Nom de l'organisation</i>	<i>Province</i>
3345-E09 (300940)	Virtues Language and Crime Prevention Evangeline Community Consultative Group (ECCG)	Île du Prince-Edouard

Ce projet consiste à organiser des ateliers de formation et à y présenter le programme conçu par les Drs Linda et Dan Popov. Ce programme à caractère spirituel, le Virtues Project: Tools for Transformation [le projet Vertus : des outils en matière de transformation], enseigne des compétences psychosociales, notamment la maîtrise de la colère, l'estime de soi, les relations interpersonnelles et des moyens de communiquer efficacement et de surmonter des difficultés. Évangéline est une collectivité rurale composée principalement de francophones. Bon nombre des résidents bénéficient de l'assurance-emploi pendant la période d'inactivité, étant donné que l'emploi est surtout saisonnier. Il arrive souvent que les membres trouvent difficilement des services dans la langue de leur choix. Les séances de formation, décrites ci-dessus, seront donc offertes dans les deux langues officielles. Les membres de la collectivité qui le désirent pourront assister à ces formations, et on tentera de faire participer les jeunes, les parents, les enseignants de même que le secteur privé. On diffusera le vidéo sur le Virtues project à la télévision communautaire pour permettre aux gens qui ne peuvent assister aux séances de formation de quand même en tirer profit. Nous espérons qu'après avoir participé à cette formation, les membres de la collectivité entretiendront de meilleurs rapports les uns avec les autres et que la collectivité s'en trouvera renforcée.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2001-2002	12 000 \$